



Comité Départemental
CTD. Cycloport YONNE



Gestion des montées et descentes de catégorie UFOLEP Rappel du règlement départemental

R CTD 12032018-04

Adresse du secrétariat du CR CTD

Courriel: secretariatctdufolep89@gmail.com

Gestion des montées et descentes de catégorie		
Objet	Chapitres	Pages
Sommaire		2
Préambule descente de catégorie, Cas particulier	I	3
Descente de catégorie cas particuliers	I	4
Montée de catégorie, Conditions de changement de catégorie	II	5
Changement de catégorie – montée de catégorie	II	4
Conditions pour un changement de catégorie suivant règlement	IV	6
Demande de carte et définitions ”supériorité manifeste, activités effectives ”	VII	7
Précisions sur quelques définitions du règlement	VIII	7
Règlement disciplinaire Sanctions pour: comportement antisportif , matériel non conforme	IX	8
Sanctions pour fautes techniques - Cycloport - Cyclocross - CLM	IX	9



Comité Départemental
CTD. Cycloport YONNE



Préambule:

Afin qu'il y ait une meilleure compréhension du système de montée et de descente de catégorie dans notre département l'Yonne, nous avons synthétisé le règlement départemental du 27/06/2019.

Nous avons suivant le règlement national deux types de catégorie:

- ☞ Les catégories de valeur
- ☞ Les catégories d'âges

I) Descente de catégorie:

1.1 - En cours de saison la descente se fera dans les conditions suivantes:

- A tout moment sur demande des commissaires suite à une constatation de niveau incompatible avec la catégorie affectée au compétiteur concerné,
- Sur demande du compétiteur après trois mois d'activité effective* en catégorie supérieure en cycloport et deux mois d'activité effective en catégorie supérieure en cyclocross.
- En fin de saison avant la réunion annuelle cycloport et sur demande du compétiteur.



3) Descente de catégorie:

- 3.1 - En cours de saison la descente, demandée par le compétiteur via le formulaire ou par mail au secrétariat de la CTD, se fera dans les conditions suivantes:
- 3.2 - A tout moment sur demande des commissaires suite à une constatation de niveau incompatible avec la catégorie affectée au compétiteur concerné,
- 3.3 - Sur demande du compétiteur après 3 épreuves cycloport effectives*
- 3.4 - Les 4b qui accèdent à la catégorie 4a redescendent, automatiquement, la saison suivante en 4b
- 3.5 - Les 4b qui accèdent à la 3^e catégorie redescendent, la saison suivante en 4a, sans possibilité de reclassement en 4b sur la dite saison
- 3.6 - Les 4a et 3^e catégorie de 50 ans et plus qui montent dans la catégorie supérieure redescende l'année suivante dans la catégorie inférieure s'il n'ont pas comptabilisé de victoire
- 3.7- Le capital de 8 points lors d'une descente est supprimé.

La demande de descente pour les §3.4, 3.5, 3.6, doit être effectuée par le compétiteur au secrétariat de la CTD par courriel ou avec le formulaire.

On ne peut être descendu que d'une seule catégorie.



Comité Départemental
CTD. Cyclospor YONNE



Cas particuliers:

Dans le cadre d'une évolution physique due à un accident ou maladie, le compétiteur pourra demander sa descente.

Dans tous les cas de figure, les demandes seront analysées et validées par la CTD et ne prendra effet qu'après officialisation de celle-ci et délivrance du nouveau carton

II) Changement de catégorie:

2) Montée de catégorie:

2.1 – La montée, pour toutes les catégories se fera sur 30 points, suivant le règlement National.

2.2 - Les 4^{eb} âgés de plus de 75 ans au 31 décembre de l'année civile précédente, ne monteront pas en 3^e catégorie. (*Fiche 17 règlement National*)

En aucun cas, ils ne pourront dépasser le « nombre maximum de points et/ou de victoires » prévu aux dispositions départementales. Si cette clause n'est pas respectée, le cyclospor concerné ne sera pas classé sur les manifestations suivantes dans le département de l'Yonne.

2.3 - Les féminines sont classées séparément et ne marquent pas de points sauf si elles sont en possession d'une carte dans l'une des catégories cyclospor.

Dans ce cas elles marquent les points et évoluent dans les catégories selon les règles définies au §2.1 .

2.4 - Les catégories 4a et 4b courent ensemble, les points sont attribués en fonction de la place obtenue au temps scratch, pas de classement dissocié.

Conditions pour un changement de catégorie suivant règlement

Il y a de 30 partants et plus	
Places	Points
1 ^e	10
2 ^e	7
3 ^e	6
4 ^e	4
5 ^e	3
La place des 5 premiers est indiquée sur la carte cycloport	

Il y a de 10 et 29 partants	
Places	Points
1 ^e	8
2 ^e	6
3 ^e	5
4 ^e	3
5 ^e	2
La place des 5 premiers est indiquée sur la carte cycloport	

Il y a 9, 8, 7 ou 6 partants	
Places	Points
1 ^e	5
Sa place est indiquée sur la carte cycloport	
2 ^e	0
3 ^e	0
4 ^e	0
5 ^e	0
Leur place n'est pas indiquée sur la carte cycloport	

Il y a 5 partants et moins	
Places	Points
1 ^e	3
Sa place est indiquée sur la carte cycloport	
2 ^e	0
3 ^e	0
4 ^e	0
5 ^e	0
Leur place n'est pas indiquée sur la carte	



Comité Départemental
CTD. Cycloport YONNE



VII) Demande de carte cycloport ou cyclocross:

7.1 Ex-licencié ufolep et cyclotouriste: plus de 2 ans d'arrêt de 60 ans et plus => carton en 4^ea

Si supériorité manifeste* lors des premières manifestations, montée dans la catégorie supérieure, à valider par les commissaires et/ou la CTD.

7.2 Ex-licencié UFOLEP, cyclotouriste et autres fédérations de moins de 60 ans:

Catégorie par rapport au règlement national fiche N°9

7.3 - Nouveaux licenciés Cycloport n'ayant jamais eu de licence compétition dans aucune fédération:

7.3.1- plus de 60 ans carton en 4a

7.3.2 - moins de 60 ans 3^e catégorie

En cas de supériorité ou infériorité manifeste constatée par les commissaires et/ou la CTD, le licencié sera immédiatement mis dans la catégorie lui correspondant.

VIII) Précisions sur quelques définitions du règlement:

8.1 Supériorité manifeste: Le compétiteur fait la course devant et freine pour ne pas être classé et marquer de points.

Il y aura des contrôles durant les épreuves par des commissaires volants. Le règlement disciplinaire sera appliqué pour faute technique et mise en danger des autres compétiteurs, ex: freiner sans raison avant la ligne d'arrivée,

8.2 Activité effective: Épreuve réalisée par le compétiteur.



IX Règlement disciplinaire

Afin de passer une bonne saison cycliste voici un rappel de quelques règles du règlement National

Commission Nationale Disciplinaire de 1e Instance pour les sanctions supérieures.

Voir Fiche 7 (Chapitre « Sanctions disciplinaires »)

A- Sanctions pour comportement antisportif

(Agression verbale – Injures à commissaire – Geste déplacé ou équivoque)

Les sanctions prononcées par le Collège des Commissaires sont sans appel et peuvent être :

- *Avertissement*
- *Déclassement d'une ou plusieurs places*
- *Mise hors course.*

B- Sanctions pour matériel non conforme

- *Extrémité(s) du guidon non bouchée(s) : Départ refusé.*
- *Guidon et roues non conformes : Départ refusé.*
- *Freins à disques: Autorisés.*
- *Caméra au départ : Départ refusé*
- *Caméra à l'arrivée : Déclassement*
- *Réglage de vélo de CLM hors règlement UCI; Départ refusé*



Comité Départemental
CTD. Cycloport YONNE



C - Sanctions pour fautes techniques

Cycloport - Cyclocross

- Absence du concurrent au moment de l'appel de son nom pour la mise en place sur la grille : *Concurrent placé en dernière ligne.*
- Echauffement sur le circuit pendant une épreuve en cours : *Appel en dernière ligne*
- *Echauffement sans casque : Appel en dernière ligne.*
- Sprint dangereux : *Déclassement.*
- En cyclocross, non franchissement des obstacles : *Pénalité voire déclassement ou mise hors course.*
- Poussette volontaire, sollicitée ou non, pour aider un équipier : *1e avertissement : Pénalité de 10 secondes, puis 20s puis 30s - Au 4e avertissement : déclassement.*

CLM

- Echauffement sur le circuit pendant une épreuve en cours : Pénalité de 5 secondes
- *Echauffement sans casque : Pénalité de 5 secondes*
- Non respect du sens des giratoires : Mise hors course (s'il n'y a pas d'autorisation de les emprunter par la gauche).
- Voiture suiveuse sans numéro : Pénalité de 2 secondes pour le coureur ou l'équipe.